

LA PRECARITE S'ETEND...

A la DNSCE, nous déclinons avec talent les directives gouvernementales. A la lecture de la récente note sur les affectations internes, on découvre que 27 départs de douaniers (19 retraites, 5 mutations et 3 promotions) sont remplacées par 9 arrivées, soit 1 remplacement pour 3 douaniers, bien mieux que le 1 sur 2 clamé sur tous les toits par notre Président et ses Ministres. Mais pour revenir à ce ratio de 1 sur 2, la même note précise que 5 contractuels viendront renforcer l'effectif, sans oublier des demandes complémentaires. Sur ce dernier point, nous verrons bien ce qu'il en sera.

En revanche, en ce qui concerne le recrutement de contractuels – ou parfois de vacataires -, notre Directeur aime bien allier rapidité et opacité. A la manière de ce qui se pratique actuellement dans les cercles gouvernementaux, il croit qu'aller vite permettra d'être efficace.

Petit résumé pour les non-initiés : auparavant, lorsqu'un collègue réussissait un concours l'amenant à quitter son service, il était remplacé par un autre collègue, dans le cadre du tableau de mutation. Aujourd'hui, dans ce cas de figure, si le poste occupé est considéré comme sensible, le Directeur est capable de recruter un remplaçant en moins d'une semaine, sans aucune publicité ni mise en concurrence ! Ce remplaçant est vacataire, payé au lance-pierres, sur un contrat précaire de quelques mois.

Autre exemple : cette année, des jobs d'été ont été offerts à des enfants d'agents. Si nous n'avons pas d'objection de principe envers ces offres d'emploi, dès lors que la charge de travail le justifie, nous déplorons qu'aucune note de service n'ait informé l'ensemble des agents de l'ouverture de ces postes.

Nous dénonçons ces modes de gestion et exigeons que la publicité soit faite autour de tous ces postes (contractuels, vacataires, emplois saisonniers), afin que les recrutements opérés le soient en toute transparence, selon des critères connus de chacun.

LA HIERARCHIE DYSFUNCTIONNELLE...

Depuis son arrivée, D. Dure fait du non-respect de la voie hiérarchique une règle de base de son fonctionnement en tant que directeur. Sans doute croit-il qu'il introduit ainsi un mode de gestion issu des entreprises privées. Là encore, il se trompe.

D'une part, même dans les entreprises privées – et peut-être surtout – les chaînes de commandement existent. D'autre part, la DNSCE est une administration publique et de ce fait, la voie hiérarchique est le moyen naturel de traiter les dossiers. L'ignorer, c'est mettre tout le monde en difficulté, puisque plus personne ne sait qui est l'interlocuteur naturel, c'est déresponsabiliser un certain nombre d'agents et en outre, cela peut même conduire, dans certaines situations, à l'immobilisme total.

De notre point de vue, le Directeur est là pour décliner les directives de la DGDDI au sein de la DNSCE, gérer le personnel, les relations sociales, le bâtiment, le matériel... Pour ce faire, il est assisté par des responsables hiérarchiques. C'est à eux que revient le traitement d'un dossier, le directeur ne devant procéder qu'aux arbitrages nécessaires. Si la confiance envers ces responsables

n'existe plus, c'est au directeur d'en tirer les conclusions afin de ne pas en faire supporter les conséquences aux agents de base.

Nous ne sommes pas dans cette logique, avec un directeur qui veut s'affranchir des règles, au point que l'on peut craindre que l'ambiance délétère que l'on connaît actuellement ne finisse par rendre la DNSCE rapidement ingérable et illisible de l'extérieur.

NB: moins de risque de loupé hiérarchique cette semaine, le directeur et son adjoint sont en vacances en même temps !

...MAIS ON REORGANISE

En mars, nous parlions de réorganisation permanente. Les faits nous donnent raison, puisque les bureaux particuliers, le CSD et le pôle fonctionnement sont touchés par des mesures de réorganisation.

Au niveau des BP, le service général va disparaître, puisqu'il ne servait à rien, paraît-il. On verra bien lorsque les tâches supposées subalternes qu'il effectuait auront été réparties sur d'autres services, que cette affirmation est un peu courte et rapide.

Pour le CSD, il s'agit de compenser la baisse des tâches de saisie. Les agentes sont désormais tenues de participer aux corrections Corinthe, comme une note de service signée du chef du pôle statistique les y enjoint fortement.

Enfin, au sein du pôle fonctionnement, il est prévu de regrouper les services du pupitre avec ceux de la production et la cellule Médiathèque avec le département Editique. Même si l'on peut se réjouir du fait que les agents du pupitre travailleront dans des bureaux plus agréables qu'au sein de la salle d'exploitation, il ne faut pas oublier que cette décision est prise, avant tout, pour faciliter le non-remplacement des agents partants à la retraite.

Au final, seul le pôle développement ne fait pas l'objet de réorganisation. Et pour cause, son absence d'organisation interne facilite déjà les redéploiements à la guise de la direction.

A noter qu'un CTPL doit acter en septembre l'ensemble de ces décisions, mais on voit bien que le dialogue social n'est qu'un leurre, le CTP n'étant plus qu'une simple chambre d'enregistrement des décisions directoriales.

✂

Je soussigné déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

A :

Grade :

Fonction :

Indice :

Téléphone personnel :

Portable (au cas où) :

Adresse personnelle :

Mel personnel (au cas où) :

A

le